

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2009/002124**
n°de gestion : **2003B00261**
n°SIREN : **444 991 681 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 12/02/2009 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

3 S - société par actions simplifiée

31 rue du Moulin 31320 Castanet-tolosan -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

décisions prises par l'associé unique du 20/01/2009 (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

**Sté pluripersonnelle devient unipersonnelle
modification des commissaires aux comptes**

2124

12 FEV. 2009

L. 03 B 261

3S

Société par actions simplifiée
au capital de 39 000 euros

Siège social : 31, rue du Moulin - 31320 Castanet Tolosan

444 991 681 R.C.S. Toulouse

PROCES-VERBAL DES DECISIONS

PRISES PAR L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 20 JANVIER 2009 A 11H

G3S, représentée par Monsieur Serge Sellan, société par actions simplifiée, au capital de 4 400 000 euros, dont le siège social est situé au 31 rue du Moulin 31320 Castanet Tolosan

Associé unique de la Société,

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Après avoir rappelé que l'Associé unique a consenti une avance en compte courant de 2.885.000 euros à la Société afin de lui permettre de financer l'acquisition des droits sociaux voulus pour permettre à la Société de détenir 100% du capital des sociétés GIMN'S et 3S FORMATION, l'Associé Unique autorise la constitution d'un nantissement portant sur 100% des actions composant le capital de la société GIMN'S et sur 95% des actions composant le capital de la société GIMAS en garantie des sommes dues au titre de ladite avance en compte courant.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide de nommer :

- Ernst & Young et Autres, 41 rue Ybry 92576 Neuilly sur Seine Cedex,

en qualité de co-Commissaire aux Comptes Titulaire pour une durée de six exercices.

TROISIEME DECISION

L'associé unique décide de nommer :

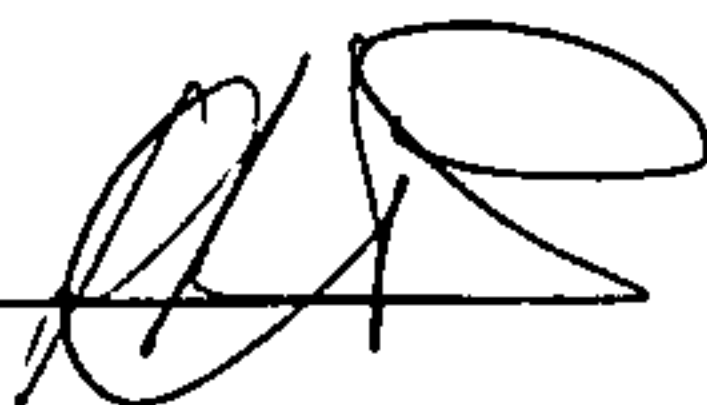
- *Auditex, Tour Ernst & Young, 11 allée de l'Arche 92037 Paris La Défense Cedex*

en qualité de co-Commissaire aux Comptes Suppléant pour une durée de six exercices.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.



G3S
Représentée par Monsieur Serge Sellan